



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L.A.C. FESTIVAL 2025

« CHARLIE WINSTON »

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Avant le mardi 15 juillet 2025 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Animation Locale – Maison des Associations - Impasse Barbacane – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : nmarcelli@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou svialaneix@mairie-roquebrune-argens.fr

Renseignements : 04.94.19.59.55

1. OBJET

La Commune organise un festival de concerts initiés depuis une barge flottante sur le lac Arena. **Le célèbre musicien et chanteur CHARLIE WINSTON éclairera le L.A.C. [Lac Arena Concerts] FESTIVAL 2025 le 30 juillet 2025.**

Afin d'y proposer un service de restauration au public, 8 stands mobiles de vente de denrées alimentaires dont deux de vente unique de boissons softs et bières, seront installés pour chaque date, ainsi que 6 stands portant sur de la vente de produits divers locaux.

2. LOCALISATION



LAC ARENA

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CRITÈRES DE VALIDITE DES DOSSIERS

La Commune organise un festival de concerts initiés depuis une barge flottante sur le lac Arena. Le célèbre musicien et chanteur CHARLIE WINSTON éclairera le L.A.C. [Lac Arena Concerts] FESTIVAL 2025 le 30 juillet 2025.

Un maximum de 8 stands mobiles de vente est autorisé, répartis comme suit :

- 6 stands de restauration proposant des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées (softs),
- 2 stands de type brasserie dédiés exclusivement à la vente de bières, de vins et de softs.

Les stands utilisant des modes de cuisson à flamme (barbecue au gaz, braseros, etc.) sont interdits.

La participation est soumise à validation préalable par le service Animation Locale, gestionnaire de la manifestation, et sera retenue dans l'ordre de réception des manifestations d'intérêt.

Les exposants auront pour obligation de proposer exclusivement des ECO CUPS (verres plastiques à usage multiples) dans un souci de développement durable.

Une attention particulière est exigée, portant sur la qualité des produits préparés et vendus, ainsi que sur la présentation et propreté générale du stand et du personnel exerçant le jour de la manifestation.

De plus, l'ensemble des exposants de ce festival s'engagent à disposer d'un stand évacuable en 30 minutes maximum au regard de la situation géographique du site soumis aux aléas de conditions climatiques naturelles et équipé a minima d'un extincteur au CO2 ou matériel assimilé.

6 stands maximum portant sur de la vente de produits divers dont le dossier aura été validé par le service animation locale, gestionnaire de la manifestation, dans l'ordre de réception des manifestations d'intérêt.

Les stands mobiles seront autorisés à s'installer à compter de 10 heures jusqu'à 14 heures en vue d'un début d'ouverture au public à 18 heures 30.

Redevance d'occupation du domaine public pour les stands mobiles de vente de denrées alimentaires ou de boissons : 31 euros (25 euros + 6 de frais de gestion – tarifs fixés par décision municipale)

Redevance d'occupation du domaine public pour les autres stands de ventes : 21 euros (15 euros + 6 euros de frais de gestion – tarifs fixés par décision municipale spécifique)

PRESTATIONS PROPOSÉES :

DESCRIPTION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES NÉCESSAIRES A L'ACTIVITÉ ET BESOINS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES (10 000 WATTS MAXIMUM) :

.....

4. PIÈCES A JOINDRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)

- Le présent formulaire de manifestation d'intérêt paraphé, daté et signé
- Le bulletin d'inscription à la manifestation

- Une copie de la carte d'identité du demandeur
- Un extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.
- Une présentation du stand (taille, matériel, etc.) et des produits présentés

5. CRITÈRE DE SÉLECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

*** Qualité du dossier et des prestations proposées**

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus, (particulièrement les conditions d'installation et d'évacuation des stands).

A , le

Signature du demandeur